



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mercredi 4 mars 2020  
2è séance sans quorum

DLB 2020/353

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** mercredi 26 février 2020

**Affichage de la convocation :** mercredi 26 février 2020

**Présents :** Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RY AUX, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

**Excusés :** Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

**Secrétaire de séance :** Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Adhésion du SICTOM au Club Molière**

Le club Molière est un club d'entrepreneurs sur l'Ouest Hérault.

C'est un réseau de compétence et d'entraide qui se réunit l'avant dernier jeudi de chaque mois. Il est l'occasion, pour les acteurs économiques, de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques du territoire.

**Objectifs :**

- participer à la vie économique du territoire,
- mettre en synergie les compétences pour favoriser les échanges entre décideurs, créer un réseau de contacts professionnels et de développement économique,
- mettre en avant les spécificités économiques du territoire pour renforcer son attractivité,
- proposer des actions aux décideurs politiques et nouer des partenariats avec les collectivités locales.

Le SICTOM, en tant qu'acteur majeur sur le territoire Ouest Hérault pour la collecte et le traitement des déchets, est en contact avec de nombreux chefs d'entreprises.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'adhésion au Club Molière.

Le montant de l'adhésion annuelle (de date à date) s'élève à 50 euros et permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour les 10 événements annuels du Club.

Monsieur le Président sollicite le Comité Syndical sur cette question.

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** l'adhésion du SICTOM au Club Molière.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,**

**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020